



Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles de Bordeaux Métropole

COMPTE RENDU
FINANCIER, QUANTITATIF ET QUALITATIF
DU PROGRAMME D' ACTIONS 2025

En 2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a renouvelé son soutien à l'association Dédale pour ses actions de sécurisation des conditions de vie dans les lieux de vie informels de l'agglomération.

En effet, en séance publique du 6 juin 2025, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, et sur présentation de Monsieur Stéphane PFEIFFER, le Conseil a voté à l'unanimité une délibération (N° 2025-270 du 06/06/2025) octroyant une subvention d'un montant de 30 000 € à Dédale.

Le présent document retrace l'emploi des fonds alloués et comprend notamment les éléments mentionnés à l'Annexe 3 de la convention.

En annexe du présent compte-rendu sont joints :

- Annexe_A_Budget global 2025 Réalisé
- Annexe_B_Budget_manif_ou_action 2025 Réalisé
- Comptes annuels de l'association Dédale (bilan et compte de résultat 2025)

«Le projet de l'association Dédale s'inscrit dans la politique volontariste de Bordeaux Métropole de sécuriser les conditions de vie dans les squats et bidonvilles»

Projet associatif de Dédale & Convention avec la Métropole

Dédale est une association investit dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement, fondée à Bordeaux en 2022 par plusieurs ONG (dont certaines siègent encore dans son Conseil d'Administration : Médecins du Monde, Architectes Sans Frontières, Réseau Education Sans Frontières, Tripote et Mascagne).

Les actions de Dédale ont été primée à plusieurs reprises (Prix des Jeunes Associations, Prix Bordeaux Terres de Solidarité, Prix Régional de l'ESS, Prix National de l'ESS, Recueil des meilleures pratiques européennes de la FEANTSA, invitation à la table-ronde « Logement » du Forum Mondial de l'ESS etc.).

Dédale porte 3 volets d'actions complémentaires :

- Interventions d'urgence visant à réduire les risques liés à l'habitat dans les lieux de vie informels ;
- Interventions de moyen terme tendant à faciliter la mobilisation d'actifs immobiliers vacants ;
- Interventions de long-terme consistant en des actions de plaidoyer pour faire changer les pratiques, évoluer les politiques publiques et améliorer le cadre juridique.

La subvention accordée par le conseil de Bordeaux Métropole, et la convention qui lie la collectivité et l'association, concernent exclusivement l'axe « sécurisation des lieux de vie informels ».

Les actions de sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles de Bordeaux Métropole ont été mené par Dédale en lien étroit avec le « centre habitat spécifique » (Service solidarités urbaines / Direction de l'habitat / Direction Générale de l'aménagement). Elles ont fait l'objet de points d'étapes réguliers, lors de comité de suivi, tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, une relation de travail étroite a été mise en place avec l'agence bordelaise de médiation sociale (anciennement « GIP Médiation ») pour assurer une bonne coordination entre nos actions respectives, permettant l'identification des sites prioritaires, la facilitation des contacts avec les occupants, le partage d'observation, l'établissement de plans d'action concertés et le suivi des sites.

Sites d'intervention

Nombre de sites

Sur l'exercice 2025, **Dédale est intervenue :**

- à **74 reprises**
- sur **17 sites différents**
- répartis sur **6 communes de la Métropole**
- auprès de **147 personnes dont 49 enfants**

Choix des sites

L'intégralité de ces sites sont occupés sans droit ni titre ; ils nous ont principalement été signalés par le centre Habitat Spécifique de BM au cours des réunions de suivi périodiques ou en cours d'exercice.

Certains sites nous ont été signalés par l'ABMS (anciennement « GIP Médiation »), par les occupants eux-mêmes, par des partenaires associatifs impliqués dans l'accompagnement des occupants ou par des organismes ou collectivités (CCAS, Mairies...).

Soulignons que **ces sites d'intervention sont exclusivement situés sur la métropole bordelaise et appartiennent majoritairement au portefeuille immobilier de la Métropole (11 sites sur 17) ou des communes qui la composent** (villes de Bordeaux, de Cenon, de Pessac...).

Typologies des sites

En cohérence avec les services de la Métropole, Dédale **priorise les interventions en squats, plutôt qu'en bidonvilles**, car elles constituent une meilleure allocation des ressources.

En effet, un impact significatif dans les bidonvilles nécessiterait des moyens dont Dédale ne dispose pas aujourd'hui.

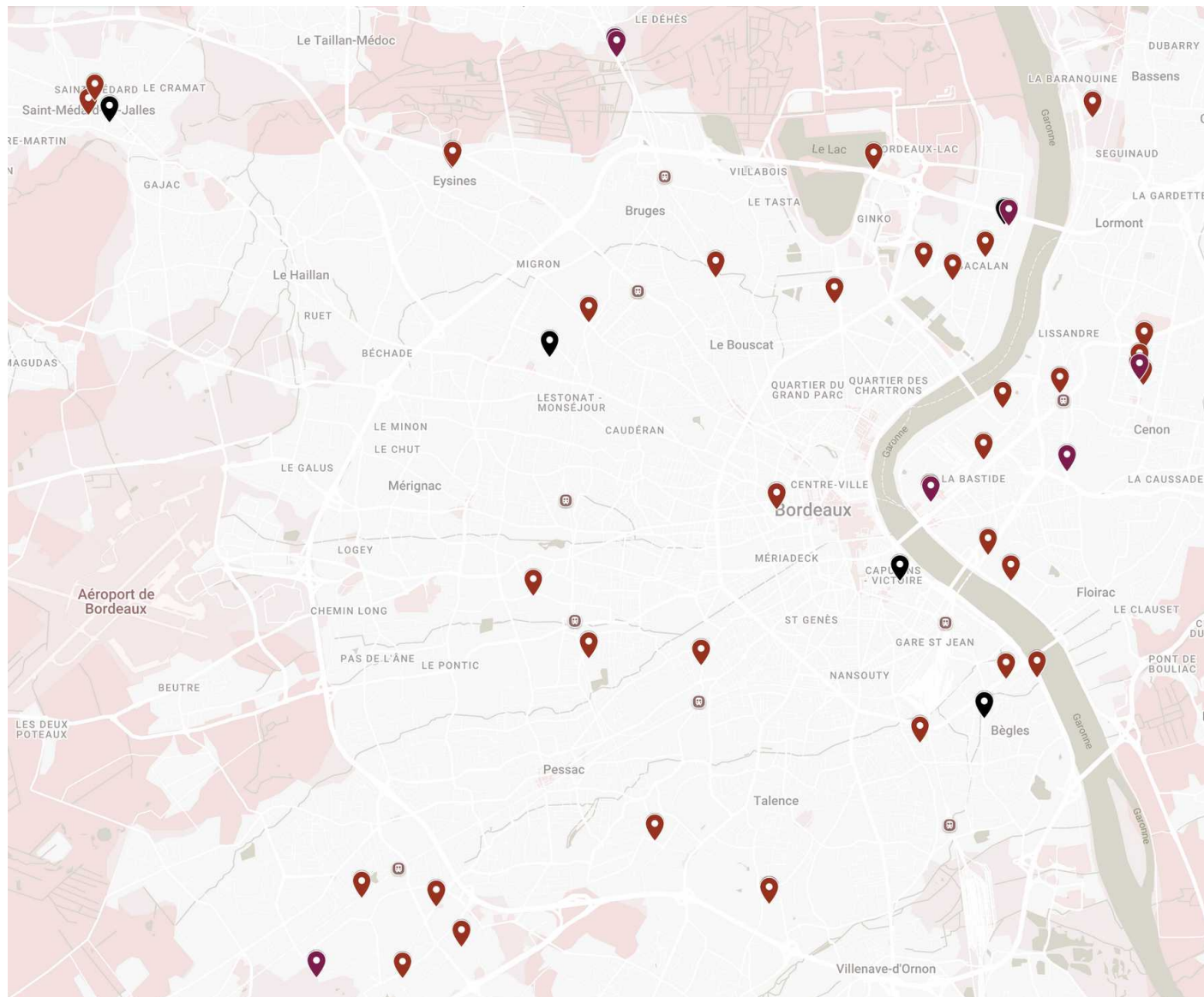
Par ailleurs, si nos actions permettent de transformer des squats en habitats sûrs sinon décents, en dépit de toutes les interventions qui pourraient y être réalisées, les bidonvilles ne constitueront jamais un habitat digne pour leurs occupants.e.s.

Enfin, outre l'amélioration des conditions de vie, **nos interventions en squats permettent de préserver le patrimoine bâti de la collectivité** alors que les bidonvilles sont, la plupart du temps, situés sur des terrains nus ou dans des biens voués à la destruction.

Toutefois, signalons que **Dédale est, néanmoins, susceptible d'intervenir à titre dérogatoire sur des bidonvilles pour effectuer des diagnostics suivis de recommandation ou pour des interventions très ponctuelles.**

Numéro	Ville	Adresse	Type de bien	Propriétaire	Nb d'occupant.e.s	enfants	Nb d'interventions
1	Bègles	2 rue Pauly	Maison	Euratlantique	10	0	4
2	Blanquefort	14 av. du 11 novembre	Maison	BM	2	0	4
3	Blanquefort	10 av. du 11 novembre	Maison	BM	7	3	2
4	Bordeaux	32 rue Giacomo Mattéoti	Atelier	Ville Bordeaux	8	0	2
5	Bordeaux	45 allées de Serr	Maison	BM	9	4	6
6	Bordeaux	43 allées de Serr	Maison	BM	10	4	4
7	Bordeaux	18 rue d'Alzon	Maison	Ville Bordeaux	19	2	9
8	Bordeaux	29 rue Mayaudon	Maison	BM	6	4	1
9	Bordeaux	10 Rue du Haut Brion	Maison	BM	1	0	2
10	Bordeaux	196 cours Dupré de Saint Maur	Chalet	Ville Bordeaux	2	1	1
11	Bordeaux	18 Meste verdié	Maison	Aquitanis	7	1	2
12	Cenon	198 Cours Victor Hugo	Bâtiment	Ville de Cenon	5	0	1
13	Cenon	42 Rue Camille Pelletan	Maison	BM	11	5	10
14	Cenon	46 Rue Camille Pelletan	Maison	BM	10	5	6
15	Cenon	4 rue Louis Mondaut	Maison	BM	20	10	10
16	Cenon	4 rue du Dr Masfrand	Maison	BM	5	3	6
17	Mérignac	182 av. des Eyquems	Maison	BM	5	3	2
18	Pessac	71 Av. Surcouf	Maison	Pessac	10	4	2
TOTAL	6 communes	17 sites	88% Maisons	11 sites BM	147	49	74

Carte des sites d'intervention de Dédale



*Apparaissent également sur cette carte des sites d'intervention de 2023 et 2024.
Dédale est intervenue, notamment au titre de son volet « Mobilisation du foncier vacant », sur d'autres sites plus éloignés de la Métropole qui n'apparaissent pas sur cette carte.*

Eclairage sur les actions de Dédale vis à vis des principaux types de risques

Les actions de Dédale consistent avant tout à réduire les risques liés à l'habitat pesant sur la sécurité des occupants et des riverains.

En outre, ces interventions permettent également de réduire les risques pesant sur la sécurité des biens occupés.

1/ Electricité

Le risque électrique a une occurrence élevée et une gravité importante.

Les interventions de Dédale sont généralement rapides et concernent des réparations/modifications sur les installations du domaine privé (après compteur).

Elles consistent également à intervenir auprès d'Enedis dont les installations, vétustes, sont souvent à l'origine des anomalies. On note à ce titre une prise en compte de nos problématiques très variable de la part de l'organisme public.

Dédale a réalisé 14 interventions concernant l'accès, la distribution ou la sécurisation de l'électricité.

2/ Toitures/charpentes

Les interventions en toiture ou sur les charpentes permettent de prévenir d'importants risques structurels.

Dédale peut intervenir pour :

- Eliminer les fuites d'eau qui mettent à mal le bâtiment et ses installations (dont l'électricité) et les occupants en danger.
- Sécuriser le bâtiment lorsque les dégâts entraînent des dégradations sur la charpente et/ou les plafonds, mettant les occupants en danger.

Dédale a réalisé une intervention diagnostique sur la charpente d'un bâtiment et une intervention visant la gestion des eaux pluviales.

3/ Assainissement, hygiène et sanitaires

Les débordements et stagnations dégradent l'hygiène générale et l'image du lieu (mauvaises odeurs, mécontentement du voisinage).

L'état des installations d'évacuation des eaux usées est généralement mauvais, en raison :

- d'une longue période de non-utilisation avant l'occupation (conduites asséchées ou colmatées, développement de racines),
- du manque d'entretien (curage des fosses, nettoyage des collecteurs, siphons cassés),
- de l'absence d'eau chaude.

Dédale a réalisé 7 interventions visant les systèmes d'assainissement des bâtiments, l'accès à l'hygiène (toilettes et sanitaires) ainsi que 7 autres interventions concernant l'eau chaude sanitaire.

4/ Accès à l'eau et fuites

Les fuites dégradent considérablement les conditions de vie et impactent généralement le bâtiment, les murs, les sols. Les cas extrêmes sont des inondations qui ont un impact sur le voisinage.

Les fuites sont essentiellement une conséquence de la vétusté des matériels (chasses, robinetterie, conduites).

Les travaux sont parfois l'occasion de contribuer à une dépollution du réseau parfois encore constitué de plomb (10 Haut Brion).

Dédale a réalisé 14 interventions pour permettre l'accès à l'eau des occupant.e.s ou pour résorber des fuites d'eau.

Economie de la ressource

Outre les conséquences directes sur la vie des occupants, ces interventions permettent d'éviter d'importantes déperditions (confère ci-dessous un ordre de grandeur pour différentes installations défectueuses) :

- le principe de débit minimal des poteaux et des bouches d'incendie a été fixé à 60 mètres cubes => soit 1 536 000 litres par jour ;
- un robinet standard (12 litres par minute) restant ouvert = 17 280 litres /jour ;
- pour une chasse d'eau, la perte moyenne est estimée à 400 litres / jour ;
- un robinet qui goutte représente une perte de près de 100 litres / jour.

5/ Accompagnement à l'usage et à l'économie de la ressource

Si l'installation ou la réparation de matériel permet de réduire les consommations et d'économiser les ressources, ces interventions techniques doivent néanmoins être accompagnées d'interventions en direction des occupant.e.s.

Aussi, ces actions d'accompagnement à l'usage et à l'économie de la ressource sont le fruit d'une réflexion issue du croisement de l'expertise technique de nos intervenant.e.s et du savoir expérientiel des personnes concernées.

Ainsi, elles prennent en compte les usages et dynamiques de groupe.

En 2025, Dédale a réalisé 8 interventions d'Accompagnement à l'usage et à l'économie de la ressource. Celles-ci sont la plupart du temps menées par un binôme composé d'un technicien et d'une médiatrice habitat. Par ailleurs, dès lors que la barrière de la langue l'exige, Dédale a systématiquement recours à un interprétariat professionnel (en présentiel ou téléphonique).

Numéro	Ville	Adresse	Accompagne ment à l'usage et à l'économie de la ressource	Accès à l'eau, Adduction et Résorption et fuites	Accès, Distribution, Sécurisation électrique	Assainisse ment, Hygiène, toilettes et Sanitaire	Eau chaude	Eclairage (naturel ou électrique)	Chauffage	Ambiance, aération, ventilation	Gestion pluviales
1	Bègles	2 rue Pauly	I	I	I		I				
2	Blanquefort	14 av. du 11 novembre	I		I		I				
3	Blanquefort	10 av. du 11 novembre		I	D						
4	Bordeaux	32 rue Giacomo Mattéoti					I				
5	Bordeaux	45 allées de Serr	I	I	I	I					
6	Bordeaux	43 allées de Serr		I		I					
7	Bordeaux	18 rue d'Alzon	I	I	I	I		I			
8	Bordeaux	29 rue Mayaudon			D					D	
9	Bordeaux	10 Rue du Haut Brion		I							
10	Bordeaux	196 cours Dupré de Saint Maur			D						
11	Bordeaux	18 Meste verdié		I							
12	Cenon	198 Cours Victor Hugo		D	D						
13	Cenon	42 Rue Camille Pelletan	I	I	I	I	I	I	I		I
14	Cenon	46 Rue Camille Pelletan	I	I	I	I	I	I			
15	Cenon	4 rue Louis Mondaut	I	I	I	I	I				
16	Cenon	4 rue du Dr Masfrand	I	I	I	I	I				
17	Mérignac	182 av. des Eyquem		I	I						
18	Pessac	71 Av. Surcouf		D	D						
TOTAL	6 communes	17 sites	8	14	14	7	7	3	1	1	1

Méthodologie d'intervention

Croisement de perspectives

Nos interventions sont issues d'un triple croisement de perspectives :

- **Celles du du propriétaire** : qui peut préconiser des interventions visant à protéger son bien et/ou à limiter les incidences de l'occupation sur le voisinage.
- **Celles des habitant.e.s** : qui d'une part peuvent préciser leurs besoins et priorités et qui, d'autre part, sont souvent les mieux placé.e.s pour signaler les urgences en raison de leur connaissance fine les lieux.
- **Celles de nos intervenant.e.s** : qui porte un regard complémentaire en raison de leur expertise technique. En effet, Dédale est notamment composée d'architectes et tous nos artisans sont diplômés dans leurs corps d'état.

Moyens mis en œuvre

Les actions de Dédale reposent sur un dispositif solide combinant compétences humaines, ressources matérielles adaptées et ancrage partenarial :

Moyens humains

Le projet mobilise quatre catégories d'acteurs complémentaires :

- Habitant.e.s des lieux de vie informels (premiers concernés), qui participent aux diagnostics, co-conçoivent les aménagements et peuvent adhérer à l'association. Leur savoir d'usage est central pour définir les priorités et entretenir les équipements.
- Bénévoles et membres du Conseil d'administration, qui apportent une expertise stratégique, un appui dans la gestion financière et un soutien logistique.
- Prestataires partenaires (artisans, interprètes, médiateurs) qui adhèrent au projet associatif de Dédale et qui sont liés à l'association par la signature d'une charte.
- Salarié : coordinateur (chargé du pilotage opérationnel, du suivi financier et des relations institutionnelles), diplômé en droit et science politique et en coordination de projet de solidarité, avec plus de 10 ans d'expériences de pilotage de structures et de projets.

Moyens matériels

- Locaux : un bureau pour l'équipe au sein du tiers-lieu La Chiffonne Rit, accès partagé aux espaces de réunion et à la logistique (connexion internet, photocopieur, mobilier) ; ainsi qu'un local de stockage gracieusement mis à disposition par Aquitanis.
- Équipements : ordinateurs portables, téléphones, imprimante, petit matériel pédagogique ; outils de chantier et véhicules fournis par les artisans partenaires.
- Matériaux : priorité au réemploi complété, si nécessaire, par des achats neufs. Des outils spécifiques peuvent être loués ponctuellement.

Partenariats

Dédale agit en synergie avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire mais est également en lien avec des acteurs investis sur la thématique partout en France.

En effet, Dédale est notamment membre du Conseil National des Droits de l'Homme Romeurope, de la Coalition Eau, de la Fédération des Acteurs de la Solidarité et nous échangeons régulièrement avec

les membres de ces collectifs rassemblant plusieurs dizaines d'associations réparties sur tout le territoire national.

Interprétariat et Médiation habitat

Afin de permettre aux occupant.e.s de s'exprimer et d'interagir avec nos intervenant.e.s, **outre le recours aux prestations d'interprétariat en présentiel, Dédale a noué un partenariat avec ISM Interprétariat qui propose des prestations d'interprétariat téléphonique** dans plus de 185 langues. Ce service, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, permet aux équipes de Dédale de s'adapter aux différentes situations rencontrées.

Par ailleurs, **une médiatrice habitat de Dédale accompagne les artisan.e.s chaque fois que cela est nécessaire**. Son intervention permet notamment :

- De présenter l'association Dédale aux occupant.e.s ;
- D'élaborer des outils de réduction des risques liés à l'habitat ;
- D'élaborer des outils pour que les occupant.e.s puissent avoir un usage avisé des ressources ;
- De renforcer le pouvoir d'agir des occupant.e.s concernant la prise en main de leur habitat ;
- De mener des discussions avec les habitants en amont des travaux et en lien avec les artisans pour faire coïncider besoins et possibilités techniques ;
- De mener des discussions avec les habitants pour faire remonter à l'association Dédale leurs propositions, attentes, commentaires et niveau de satisfaction ;
- De recueillir des informations sur leur parcours résidentiel des occupant.e.s.

Intervention en 3 temps

Les interventions de Dédale se déroulent généralement en 3 temps :

1/ Prise de contact avec les occupant.e.s et état des lieux. Cette visite est souvent réalisée en partenariat avec le GIP et/ou l'organisation ayant signalé le site. Les principaux risques à prendre en compte sont identifiés à ce moment.

2/ Période de travaux pendant laquelle les interventions se succèdent tenant compte des disponibilités des occupant.e.s.

3/ Période de suivi ponctuée de rendez-vous formels avec les occupants pour vérifier l'efficacité des actions, avec le GIP Médiation, le centre Habitat Spécifique de Bordeaux Métropole et/ou les partenaires associatifs impliqués.

Principes d'intervention

Les actions de Dédale sont guidées par 6 grands principes d'intervention :

- La Solidarité ;
- L'Universalité ;
- La Participation ;
- L'Eco-Responsabilité ;
- La Subsidiarité ;
- La Transformation Sociale.

Objectifs de développement durable et aspects écologiques du projet

En 2015, l'ONU a adopté 17 Objectifs de Développement Durables qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour toutes et tous.

Les actions de Dédale contribuent à l'atteinte de plusieurs ODD :

- ODD 1 : Pas de pauvreté
- ODD 6 : Gestion durable des ressources en eau
- ODD 10 : Inégalités réduites
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Par ailleurs, **les actions de Dédale sont pensées de manière à limiter notre impact sur l'environnement :**

- nos choix techniques privilégient toujours la réparation et la mise en valeur de l'existant ;
- pour nos approvisionnements nous privilégions toujours la filière du réemploi dans le secteur du bâtiment en première intention.
- dès que possible nous équipons les biens sur lesquels nous intervenons d'économiseurs d'eau.

Externalités positives pour la collectivité

L'action de Dédale permet aux collectivités de réduire considérablement d'autres dépenses voire, dans certain cas, d'augmenter leurs recettes :

- **Protection des biens et des personnes** (notamment diminution du risque incendie) => cf. 196 cours Dupré de St-Maur
- **Baisse des tensions avec les riverains** => cf. allée Serr
- **Entretien du patrimoine** (et préservation de sa valeur en cas de vente) => cf. 18 rue d'Alzon
- **Possibilité de développer des solutions d'habitat** (à moindre coût) => cf. 30 rue Jean Jaurès & 27 rue Henri Martin à St Médard en Jalles
- **Préservation de la ressource en eau** et amélioration de la performance réseau
- **Diminution du risque épidémique** (amélioration des conditions sanitaires)
- **Coûts évités par une intégration facilitée** (parcours scolaire des enfants etc.)
- **Montée en puissance sur de nouvelles compétences obligatoires** (transposition de la Directive Européenne 'Eau potable').

Populations non raccordées à l'eau en France : une première reconnaissance

En matière d'accès à l'eau des publics non raccordés au réseau d'eau potable, le droit français a récemment évolué de manière très positive sous impulsion d'une directive européenne et incombe désormais de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales.

En janvier 2023, la directive européenne « Eau potable » 2020/2184, dont l'article 16 vient encadrer l'accès à l'eau potable des populations vulnérables et marginalisées, a été transposée en droit français avec la publication d'une ordonnance (n° 2022-1611 du 22 décembre 2022) et d'un décret d'application (n° 2022-1721 du 29 décembre 2022).

Cette nouvelle ordonnance vise à « *garantir l'accès de chacun à l'eau destinée à la consommation humaine, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux* »

L'article 9 de l'ordonnance fixe le calendrier des diagnostics territoriaux, qui doivent être réalisés par les communes ou leurs EPCI au plus tard le 1er janvier 2025.

L'ordonnance prévoit également la mise en œuvre de mesures concrètes « au plus tard trois ans après la réalisation du diagnostic territorial ».

Pour aller plus loin , voir l'article de décryptage de la Coalition Eau (dont Dédale est membre) : <https://coalition-eau.org/wp-content/uploads/2023/03/article-decryptage-transposition-directive-eau-potable-vf-2.pdf>

Narratif financier

Le budget prévisionnel s'élevait à 52 700 € et budget réalisé de l'action est de 54 578 € (sans compter les contributions volontaires qui s'élèvent à 23 313 €).

Il est important de noter que **le budget s'est révélé insuffisant pour couvrir les besoins en sécurisation des lieux de vie informels et Dédale n'a pu mener ses actions sur les derniers mois de l'exercice 2025.**

Le coût de l'action a été couvert à hauteur de 30 000 € par la subvention accordée par Bordeaux Métropole (soit 54,96 %).

Cette somme a permis d'intervenir sur 17 sites, soit **un coût moyen de 3 210 € par site**, et auprès de 147 personnes, soit **un coût moyen de 371 € par personne**.

Le principal poste de dépense est lié aux charges de personnel qui s'élèvent à 32 773 €. Cette somme correspond à la rémunération du coordinateur, unique salarié de l'association Dédale (depuis le 1er septembre 2023) et d'une stagiaire durant 4 mois (en Master1 de Communication : étude des publics).

Cette ligne budgétaire, comme tous les autres frais de fonctionnement, a fait l'objet d'une clef de répartition et n'est imputée qu'à hauteur de 50% sur le budget de l'action.

La rémunération des artisans ayant réalisé les interventions s'élève quant à elles 12 476 €.

En effet, dans l'optique de garantir la qualité des travaux et afin de ne pas générer de concurrence déloyale sur le marché de la construction, Dédale a fait le choix d'avoir recours à une main d'oeuvre professionnelle rémunérée, et de concentrer ses effectifs bénévoles sur l'animation de l'association pour faciliter leurs interventions .

Ces artisans ont tous été sensibilisés par l'association Dédale aux problématiques du mal-logement, de la précarité et de l'inter-culturalité.

Ils sont régulièrement informés des actualités de l'association, à laquelle ils sont liés par une charte (encadrant notamment leur rémunération), et se voient proposés des formations liés à l'habitat informel.

Seuls 2121 € ont été consacrés à l'achat de matériaux car, dans une optique écologique et économique, l'essentiel des fournitures de l'association Dédale provient des filières de réemploi (dons de particuliers, déconstruction, ou achat auprès de partenaires associatifs tels que Maison Système etc.)

Dédale ayant installé ses locaux dans la cabane rouge au sein de la Chiffonne Rit et bénéficiant d'un lieu de stockage mis à disposition gracieusement par Aquitanis dans le centre de Bordeaux, le coût des locations mobilières et immobilières est seulement de 975 €.

Tous les coûts liés au présent projet et non couverts par la subvention de Bordeaux Métropole sont supportés par les fonds propres de l'association grâce à la générosité de nos donateurs et aux bailleurs (Fondation Castorama et Ville de Bordeaux) qui nous ont apporté leur soutien financier, qu'ils en soient ici remerciés.

Perspectives 2026

Poursuivre et développer nos actions

Les actions que nous avons menées jusqu'à présent ayant montré leur pertinence, leur efficacité, leurs effets positifs pour les personnes concernées, les riverains et les collectivités, nous prévoyons de poursuivre et de multiplier nos interventions durant l'année à venir.

Dédale souhaite prolonger le volet « sécurisation des lieux de vie informels » en intégrant des actions de prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques.

Plus précisément, il s'agit de :

- Développer les capacités d'agir des habitants ;
- Augmenter la résilience des lieux de vie informels ;
- Renforcer l'implication des acteurs institutionnels.

En effet, en combinant empowerment, amélioration matérielle et coopération des parties prenantes, les lieux de vie informels de la Métropole deviendraient plus sûrs et plus résilients.

Ces nouvelles actions supposent une augmentation des activités confiées aux prestataires de Dédale :

- Multiplication des missions confiées à notre médiatrice habitat (diagnostics participatifs des lieux de vie, développement de supports sur mesure pour les personnes concernées, atelier de sensibilisation etc.).
- Recours à une architecte spécialisée pour consolider notre méthodologie d'analyse des risques, l'orientation des choix d'aménagement et la capitalisation des enseignements du projet en vue de leur diffusion à l'échelle nationale.

Ces activités supplémentaires généreront une augmentation de la ligne « Achats d'études, prestations de services... » qui sera couverte par **de nouveaux financements obtenus par l'association Dédale (auprès de la Fondation de France** pour le projet RESILIA (Renforcer les ESPaces Informels par le Lien et l'Implication des Acteurs).

Modéliser et partager notre expérience

Les interventions de sécurisation des lieux de vie informels menées par Dédale relèvent de l'innovation sociale et sont encore rares en France.

Toutefois, des actions similaires sont en train d'émerger en Ile-de-France, à Lyon et à Marseille et **Dédale va s'employer à créer un collectif regroupant ces structures associatives pour faciliter leur retour d'expérience et la montée en compétence des acteurs.**

Soutenir le projet de résorption in situ Av. de Labarde

Le site sis Av. de Labarde à Bordeaux « Ex aire GDV » (44.896407016291256, -0.5496168136596681) a été retenu par les services déconcentrés de l'État, en lien avec les collectivités territoriales, comme prioritaire pour un objectif de résorption.

Une méthodologie de « résorption in situ » a été développée dans une démarche partenariale :

- Diagnostic social par l'association Trajectoires
- Accompagnement social par le CCAS de Bordeaux
- Médiation scolaire par l'ABMS
- Accompagnement vers l'emploi par Axe et Cible
- Sécurisation des conditions de vie par la Métropole en s'appuyant sur les prestataires titulaires de marché publics.

Forte de ses compétences techniques et de sa connaissance fine de l'habitat informel, **Dédale pourrait, à l'interface des différents acteurs, assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de cadrage technique, de suivi, de concertation.**

Faciliter la mise à disposition du patrimoine vacant de Bordeaux Métropole

À l'heure où les tensions foncières, les enjeux climatiques et les besoins sociaux s'intensifient, de nombreux bâtiments métropolitains restent vacants, faute d'inventaire, de stratégie ou de moyens adaptés.

Dédale a réalisé avec succès plusieurs dizaines de projets de facilitation du foncier vacant, en partenariat avec des bailleurs sociaux (Aquitanis, Clairsienne, Gironde Habitat, Domofrance, InCité...) des collectivités territoriales (Département de la Gironde, Villes d'Eysines de St-Médard...) et des particuliers.

Dédale est susceptible de fournir un appui aux service de Bordeaux Métropole pour lever les freins à la mise à disposition des biens vacants :

- Ingénierie technique (diagnostic des biens, assistance à maîtrise d'ouvrage, programmation des travaux, réhabilitation) ;
- Ingénierie juridique (fondements juridiques mobilisables, aide à la rédaction de conventions ou baux solidaires adaptés, et conseils pour la souscription d'assurances spécifiques) ;
- Ingénierie financière (proposition d'un montage soutenable pour toutes les parties prenantes, et participation financière au projet) ;
- Ingénierie sociale (profilage du public en fonction des caractéristiques du biens et mise en lien avec un partenaire associatif preneur de bail).

Fait à Bordeaux le 29 mai 2026 pour servir et valoir ce que de droit.

Pour ordre du Conseil d'Administration :
Monsieur Morgan GARCIA,
Directeur de l'association Dédale.





Association Dédale

77 rue Reinette

33100 Bordeaux

06 20 87 90 47

contact@dedale33.org

www.dedale33.org